

NicOx SA

Société anonyme au capital de € 14 578 332, 20

Siège social :

1681 Route des Dolines BP 313

Les Taissounières HB4

06 560 Valbonne

R.C.S. GRASSE 403.942.642

RAPPORT SEMESTRIEL FINANCIER ET D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2012

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes semestriels consolidés résumés présentés correspondent à la consolidation par intégration globale des comptes des sociétés suivantes :

- ✓ NicOx S.A.
- ✓ NicOx Research Institute S.r.l., filiale italienne (« NicOx S.r.l. »)
- ✓ NicOx Inc., filiale américaine.

Ils ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Président Directeur Général
Michele Garufi

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE ET INCIDENCE DE CES EVENEMENTS SUR LES COMPTES SEMESTRIELS

Accord de licence mondial conclu avec RPS® pour des tests diagnostiques oculaires

En juin 2012, NicOx et Rapid Pathogen Screening, Inc (RPS®) ont conclu un accord de licence, effectif à partir de juillet 2012, donnant à NicOx l'accès à des tests diagnostiques uniques et réalisables en cabinet. AdenoPlus™, un test diagnostique facile d'utilisation permettant d'identifier en cabinet de consultation les patients souffrant de conjonctivite virale à adénovirus, est déjà autorisé à la vente aux Etats-Unis et en Europe. La Société prévoit de commercialiser AdenoPlus™ aux Etats-Unis et dans les principaux marchés européens d'ici la fin de l'année 2012.

L'accord de licence mondial porte également sur deux autres tests diagnostiques actuellement en phase de développement. NicOx dispose, de plus, d'une option mondiale exclusive pour négocier un accord pour un autre produit prometteur. Cette option est conditionnée à la réalisation par RPS® de certains engagements incluant des discussions externes en cours.

Selon les termes de l'accord, NicOx a versé à RPS® un total de \$4 millions pour la licence et l'option. Les termes financiers incluent également des redevances à un chiffre et de potentiels paiements additionnels pouvant aller jusqu'à \$2 millions. NicOx financera également la moitié des coûts de développement des deux produits en phase de développement selon le budget agréé entre les sociétés.

Bausch + Lomb va initier un programme de phase 3 suite aux résultats positifs de phase 2b

L'étude de phase 2b conduite par Bausch + Lomb avec le BOL-303259-X (NCX 116) chez des patients souffrant de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire a atteint son critère principal et des résultats positifs ont également été obtenus sur plusieurs critères d'évaluation secondaires. Bausch + Lomb va initier un programme de développement de phase 3 à l'échelle mondiale pour le BOL-303259-X et a versé un paiement d'étape de \$10 millions (€7,5 millions) à NicOx en avril 2012. Le BOL-303259-X est un nouvel analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique donné en licence par NicOx à Bausch + Lomb en mars 2010.

Construction de l'organisation commerciale du Groupe

Au cours du premier semestre 2012, la société a nommé Jerry St. Peter en qualité d'*Executive Vice President and General Manager* de NicOx Inc., la filiale américaine de NicOx, et Philippe Masquida en qualité d'*Executive Vice President, Managing Director of European Operations*. Jerry St. Peter et Philippe Masquida ont tous deux une importante expérience internationale dans des postes de haut niveau, notamment dans le domaine de l'ophtalmologie.

Suite à la prise en licence d'AdenoPlus™, lequel est déjà autorisé à la vente aux Etats-Unis et en Europe, NicOx établit son organisation commerciale aux Etats-Unis et en Europe. Les équipes commerciales dirigeront la commercialisation d'AdenoPlus™ et d'autres produits ophtalmiques – diagnostiques et thérapeutiques – que la Société prévoit d'acquérir ou de prendre en licence à l'avenir.

Investissement au capital d'Altacor

En mars 2012, NicOx a acquis 11,8% des actions d'Altacor, une société à capitaux privés spécialisée en ophtalmologie et basée au Royaume-Uni. Altacor commercialise Clinitas™, une gamme de cinq produits pour la sécheresse oculaire, au Royaume-Uni et en Irlande. Le 31 mai 2012, le Conseil d'administration de NicOx a décidé de ne pas exercer l'option d'acquérir les 88,2% du capital d'Altacor restants. NicOx conserve sa participation au capital d'Altacor à hauteur de 11,8% et continuera à soutenir Altacor *via* la participation de Gavin Spencer, *Executive Vice President, Corporate Development* de NicOx, au Conseil d'administration d'Altacor.

Réunion avec la FDA du 3 avril 2012

Le 3 avril 2012, NicOx a eu une réunion avec la *Food and Drug Administration* américaine (FDA) concernant l'utilisation potentielle du naproxcinod 375 mg deux fois par jour (*bid*) pour le traitement des signes et symptômes de l'arthrose du genou, dans le cadre d'un éventuel nouveau dossier de *New Drug Application* (NDA) qui nécessiterait des données cliniques additionnelles préalables à sa soumission.

Suite à l'évaluation des demandes de données cliniques supplémentaires qui ont fait l'objet de la discussion avec la FDA et de leur impact sur l'ensemble du programme de développement du naproxcinod, NicOx a initié la recherche d'un partenaire pour le financement et la conduite de tout développement additionnel et de la commercialisation éventuelle du naproxcinod.

NicOx avait précédemment soumis un dossier de NDA pour le naproxcinod aux doses de 375 et 750 mg deux fois par jour, pour le traitement des signes et symptômes de l'arthrose, non limités au genou. NicOx avait reçu en juillet 2010 une lettre de réponse l'informant que la FDA n'approuvait pas ce dossier de NDA. En juillet 2011, NicOx a fait appel, dans le cadre de la procédure de la FDA concernant le règlement des litiges appelée '*Formal Dispute Resolution*', de cette décision concernant le dossier de NDA précédemment soumis. Ceci n'était pas l'objet de la réunion du 3 avril 2012.

Sous réserve que NicOx trouve un partenaire potentiel pour conduire le développement du naproxcinod 375 mg *bid* dans l'arthrose du genou, si la Société poursuit ce nouveau dossier de NDA, la Société prévoit de clore le dossier d'appel initié en juillet 2011 dans le cadre du dossier de NDA précédemment soumis.

Portefeuille de composés donneurs d'oxyde nitrique

NicOx a pris la décision stratégique de se transformer en une société spécialisée en ophtalmologie centrée sur le développement de candidats à un stade avancé et sur la commercialisation de produits. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a décidé de réévaluer et de rationaliser le portefeuille de recherche et développement et d'interrompre les programmes considérés comme non prioritaires en vue de l'expansion de la Société dans le domaine de l'ophtalmologie. Par conséquent, la Société ne poursuivra pas le développement du NCX 6560, une nouvelle entité moléculaire ciblant des indications cardiovasculaires, et des programmes de recherche ciblant la douleur neuropathique (dont le NCX 1236) et l'hypertension artérielle pulmonaire (dont le NCX 226).

La Société évalue différentes options pour poursuivre le développement de composés donneurs d'oxyde nitrique ciblant des pathologies oculaires, dont le NCX 434 et le NCX 422. La Société pourrait choisir de développer ces programmes en interne ou avec un partenaire.

Résultats financiers consolidés aux 30 juin 2012 et 2011

Les comptes consolidés résumés aux 30 juin 2012 et 2011 ont été préparés conformément au référentiel IFRS applicable et ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux

comptes.

Le 21 mars 2012, NicOx a acquis 11,8% du capital d'Altacor, une société pharmaceutique à capitaux privés spécialisée en ophtalmologie et basée au Royaume-Uni. NicOx a également conclu un accord lui conférant une option d'achat exclusive du solde des actions d'Altacor. Cette acquisition pouvait être rémunérée en actions et/ou en bons de souscription d'actions, en numéraire ou en une combinaison d'actions et de numéraire.

Selon IAS27, le Groupe était présumé avoir le pouvoir de contrôler Altacor car il disposait, jusqu'au 31 mai 2012, de l'option d'acquérir le solde des actions d'Altacor en numéraire. Par conséquent, au 31 mars 2012, l'accord avec Altacor avait été traité comme un regroupement d'entreprises conformément aux règles comptables mentionnées ci-dessus. Dans ce contexte, NicOx avait comptabilisé le regroupement de NicOx et d'Altacor par application de la méthode d'acquisition en conformité avec IFRS3, « Regroupements d'entreprises ».

Le 31 Mai, 2012 NicOx a décidé de ne pas exercer l'option d'acquérir les 88.2% restant du capital d'Altacor. En conséquence, au 30 juin 2012, NicOx est présumée avoir perdu le pouvoir de contrôler Altacor et ainsi tous les actifs et passifs d'Altacor ont été extournés au 31 mai 2012.

Néanmoins, selon les normes IFRS, il est estimé que le Groupe exerce une influence notable sur Altacor du fait de sa participation au capital et de sa présence au Conseil d'Administration d'Altacor. En conséquence, les comptes consolidés semestriels pour les six mois au 30 juin 2012, incluent Altacor pour la période du 31 mai au 30 juin 2012 par mise en équivalence.

Etat consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de NicOx s'élève à €7,5 millions pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2012, comparé à aucun chiffre d'affaires pour la même période en 2011.

Le chiffre d'affaires comptabilisé au cours du premier semestre 2012 correspond au paiement d'étape de \$10,0 millions facturé à Bausch + Lomb en mars 2012 à la suite de leur décision de poursuivre le développement du BOL-303259-X (NCX 116). Ce montant a été immédiatement reconnu en chiffre d'affaires dans la mesure où NicOx n'est pas impliqué dans le développement futur du composé objet de l'accord de collaboration signé en 2010 avec Bausch + Lomb.

Frais de recherche et développement, frais généraux, administratifs et commerciaux

Les frais de recherche et développement et les frais généraux, administratifs et commerciaux ont été réduits à €8,1 millions au premier semestre 2012, contre €8,8 millions au premier semestre 2011. En 2010 et en 2011, NicOx a mis en œuvre deux restructurations successives de ses activités et de ses entités. Dans le cadre de la restructuration de 2010, les bureaux américains de NicOx ont été fermés en août 2010, les effectifs des entités française et italienne du Groupe ont été réduits de façon significative et les activités ont été redéfinies afin de préserver la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société et de recentrer les principales priorités stratégiques du Groupe. Au cours du dernier trimestre de l'année 2011, le Groupe a mis en œuvre une restructuration complémentaire de ses effectifs d'environ un tiers afin d'assurer l'adéquation entre la structure de NicOx et sa stratégie de devenir un groupe international spécialisé en ophtalmologie, centrée sur le développement de candidats à un stade avancé et sur la commercialisation de produits. Au 30 juin 2012, 43% de ces charges concernent des dépenses de recherche et développement et 57% des

frais généraux, administratifs et commerciaux, contre respectivement 60% et 40% au 30 juin 2011.

Au cours du premier semestre 2012, les frais de recherche et de développement sont de €3,2 millions contre €5,2 millions au cours du premier semestre 2011. Pour le premier semestre 2012, les frais de recherche et développement correspondent principalement à des dépenses liées aux activités du centre de recherche et aux activités réglementaires en cours pour le naproxinod. Au 30 juin 2012, le Groupe employait 19 personnes en recherche et développement contre 40 personnes à la même date en 2011.

Les frais administratifs sont de €1,9 million au premier semestre 2012 contre €2,6 millions au premier semestre 2011 et incluent les dépenses de personnel administratif et financier ainsi que les rétributions des mandataires sociaux. Les frais commerciaux totalisent €3,0 millions au 30 juin 2012 contre €1,0 million durant la même période en 2011 et correspondent principalement en 2012 aux activités de communication et de *business development* (incluant notamment €0,7 million de coûts comptabilisés sur la période au titre de l'acquisition des 11,8% d'Altacor). Le Groupe employait 18 personnes au 30 juin 2012 au sein de ses services administratifs et commerciaux contre 16 personnes au 30 juin 2011.

Autres produits

Au cours du premier semestre 2012, les autres produits sont de €0,6 million contre €0,5 million au premier semestre 2011. En 2012, les autres produits correspondent pour €0,2 million aux subventions d'exploitation provenant du crédit d'impôt recherche en France et €0,4 million de gain de change latent.

Autres charges

Les autres charges concernent exclusivement des frais de restructuration et s'élèvent à €0,6 million au premier semestre 2012 contre un produit de €0,1 million au 30 juin 2011. Au 30 juin 2012, le Groupe a provisionné un montant de €0,9 million au titre des engagements pris envers les employés de la filiale italienne en cas d'une potentielle restructuration supplémentaire.

Résultat opérationnel

Au 30 juin 2012, le Groupe a généré une perte opérationnelle de €0,5 millions, contre une perte opérationnelle de €8,2 millions au 30 juin 2011.

Autres résultats

Le produit financier net est de €0,1 million au premier semestre 2012 (incluant la quote-part des résultats d'Altacor), contre €0,4 million à la même période en 2011 et représente principalement de la rémunération des placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la Société.

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée par NicOx au cours des six premiers mois de 2012 provient de l'impôt de sa filiale italienne et est de €0,04 million, contre €0,08 million au 30 juin 2011.

Perte nette de la période

Au 30 juin 2012, NicOx a comptabilisé une perte nette de €0,4 million, contre €7,8 millions au 30 juin 2011. Cette réduction significative de la perte nette au cours des six premiers mois de l'année 2012 résulte de la forte augmentation du chiffre d'affaires reconnu sur la période comme indiqué ci-dessus.

Etat de la situation financière consolidée

Les dettes engagées par la Société sont principalement des dettes opérationnelles à court terme. Au 30 juin 2012, les dettes courantes du Groupe ont atteint €5,2 millions, incluant €1,8 million au titre de dettes payables aux fournisseurs et consultants externes, €1,6 million de provisions pour autres passifs au titre des coûts de restructuration provisionnés, €1,0 million au titre des taxes et impôts dus et €0,8 million au titre des rémunérations des salariés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à €88,5 millions au 30 juin 2012, contre €93,1 millions au 31 décembre 2011.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours du second semestre, NicOx poursuivra sa transformation en un Groupe international spécialisé en ophtalmologie, centré sur le développement de candidats à un stade avancé et sur la commercialisation de produits thérapeutiques et diagnostiques ainsi que de dispositifs médicaux. Dans cette optique, NicOx concentrera ses ressources sur l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence et l'établissement de son infrastructure commerciale aux Etats-Unis et dans les principaux marchés européens.

En juin 2012, NicOx et Rapid Pathogen Screening, Inc (RPS®) ont conclu un accord de licence allouant à NicOx les droits mondiaux de tests innovants, réalisables en cabinet de consultation, dans le domaine oculaire. Le premier d'entre eux, AdenoPlus™, un test diagnostic permettant la détection rapide de la conjonctivite à adénovirus, est déjà autorisé à la vente aux Etats-Unis et en Europe. Au cours du second semestre 2012, le Groupe prévoit de construire sa propre organisation commerciale pour commercialiser AdenoPlus™ aux Etats-Unis et dans les principaux marchés européens.

Par ailleurs, NicOx développe plusieurs programmes en interne ou avec des partenaires, les principaux étant les suivants :

- Le BOL-303259-X est un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique développé pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire, qui a été donné en licence à Bausch + Lomb en mars 2010. Suite aux résultats positifs observés dans une étude de phase 2b en mars 2012, Bausch + Lomb prévoit d'initier un programme de phase 3 à l'échelle mondiale pour ce composé.
- Le naproxcinod est un anti-inflammatoire donneur d'oxyde nitrique développé pour le soulagement des signes et symptômes de l'arthrose. NicOx a eu une réunion avec la *Food and Drug Administration* américaine (FDA) en avril 2012 concernant l'utilisation potentielle du naproxcinod 375 mg *bid* pour le traitement des signes et symptômes de l'arthrose du genou, dans le cadre d'un éventuel nouveau dossier de *New Drug Application* qui nécessiterait des données cliniques additionnelles préalables à sa soumission. NicOx entend rechercher un partenaire pour le financement et la conduite de tout développement additionnel et de la commercialisation éventuelle du naproxcinod.
- NicOx et Merck collaborent pour le développement de composés utilisant une nouvelle méthode de libération de l'oxyde nitrique découverte dans le cadre de leur programme de recherche conjoint. Merck dispose des droits dans certaines indications thérapeutiques cardiovasculaires. NicOx et Merck sont convenues qu'aucune autre annonce sur les composés développés par Merck dans le cadre de la collaboration

n'interviendrait avant l'éventuelle entrée d'un candidat-médicament en phase 2 de développement clinique.

- Le NCX 1047 est un nouvel anti-inflammatoire donneur d'oxyde nitrique développé pour le traitement potentiel de maladies cutanées. Grupo Ferrer dispose des droits de commercialisation pour l'Union Européenne, l'Amérique Latine et certains pays africains. NicOx recherche un partenaire pour la poursuite du développement du NCX 1047 et son éventuelle future commercialisation aux Etats-Unis.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à €88,51 millions à la fin du mois de juin 2012. NicOx n'a pas de dette à long terme.

FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits au chapitre 4 du Document de référence de NicOx pour l'exercice 2011 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 février 2012.

PARTIES LIEES

Au cours du premier semestre 2012, aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclu ou autorisé par le Conseil d'administration de NicOx S.A.

Les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-39 du Code de commerce conclues avant le 1er janvier 2012 et en vigueur au cours du premier semestre 2012 font l'objet de la section 19 du Document de référence de NicOx pour l'exercice 2011 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 février 2012.

Le Conseil d'administration

NicOx S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

| | Notes | Période de 6 mois prenant fin au 30 juin | |
|--|------------|--|----------------|
| | | 2012 | 2011 |
| | | (en milliers d'€ à l'exception des données par action) | |
| Chiffre d'affaires | 5.1 | 7 552 | - |
| Frais de recherche et développement..... | 5.3 | (3 173) | (5 250) |
| Frais administratifs..... | 5.4 | (1 932) | (2 562) |
| Frais commerciaux..... | 5.4 | (2 956) | (976) |
| Autres produits..... | 5.2 | 627 | 532 |
| Autres charges..... | 5.5 | (570) | 102 |
| Perte opérationnelle..... | | (452) | (8 154) |
| Produits financiers | 5.6 | 321 | 471 |
| Charges financières..... | 5.6 | (85) | (39) |
| Quote part dans le résultat des entreprises associées | 9 | (95) | - |
| Perte avant impôts sur le résultat..... | | (311) | (7 722) |
| Charge d'impôt sur le résultat..... | 6 | (42) | (83) |
| Perte nette de la période..... | | (353) | (7 805) |
| Ecarts de conversion sur opérations étrangères..... | - | (21) | 47 |
| Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts | | (21) | 47 |
| Total du résultat global de la période, net d'impôts | | (374) | (7 758) |
| Revenant : | | | |
| - Aux actionnaires de la société | | (374) | (7 758) |
| - Participation ne donnant pas le contrôle..... | | - | - |
| Résultat de la période par action et dilué: résultat revenant aux actionnaires de la société..... | 7 | (0.00) | (0.11) |

NicOx S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012

ETAT CONSOLIDE DE SITUATION FINANCIERE

| | Notes | Au 30 juin 2012 | Au 31 décembre 2011 |
|---|-------------------------|-------------------|---------------------|
| | | (en milliers d'€) | |
| ACTIF | | | |
| Actif non courant | | | |
| Immobilisations corporelles..... | - | 611 | 843 |
| Immobilisations incorporelles..... | - | 99 | 117 |
| Actifs financiers..... | 12 | 2 73 | 263 |
| Participation dans des entreprises associées..... | 9 | 2 317 | - |
| Impôts différés..... | - | 56 | 65 |
| Total actif non courant..... | | 3 356 | 1 288 |
| Actif courant | | | |
| Subventions publiques à recevoir..... | 8 | 1 087 | 866 |
| Autres actifs courants..... | 10 | 795 | 367 |
| Charges constatées d'avance..... | - | 334 | 172 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie..... | 11 | 88 509 | 93 136 |
| Total actif courant..... | | 90 725 | 94 541 |
| TOTAL ACTIF | | 94 081 | 95 829 |
| PASSIF | | | |
| Capitaux propres et réserves revenant aux actionnaires de la société | | | |
| Capital apporté..... | 13 ; 13.1 ; 13.2 ; 13.3 | 14 578 | 14 563 |
| Autres réserves..... | 13.5 | 69 558 | 69 761 |
| Participations ne donnant pas le contrôle..... | - | - | - |
| Total des capitaux propres..... | | 84 136 | 84 324 |
| Passifs non courants | | | |
| Provisions pour autres passifs..... | 15 | 4 671 | 4 592 |
| Impôts différés..... | 6 | 1 | 3 |
| Location financement..... | - | 46 | 58 |
| Total des passifs non courants..... | | 4 718 | 4 653 |
| Passifs courants | | | |
| Provision pour autres passifs..... | 15 | 1 550 | 3 590 |
| Location financement..... | - | 24 | 24 |
| Dettes fournisseurs..... | - | 1 793 | 1 185 |
| Dettes fiscales et sociales..... | - | 1 782 | 1 890 |
| Autres passifs..... | - | 78 | 163 |
| Total des passifs courants..... | | 5 227 | 6 852 |
| TOTAL du PASSIF et des Capitaux propres | | 94 081 | 95 829 |

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012

ÉTAT CONSOLIDÉ DE SITUATION FINANCIÈRE

| | Notes | Période de 6 mois prenant fin au 30 juin | |
|---|-------|---|-----------------|
| | | 2012 | 2011 |
| (en milliers d'€) | | | |
| Perte nette (*) | | (353) | (7 805) |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | | 95 | - |
| Perte avant quote-part des entreprises associées | | (258) | |
| Plus ou moins value de cession d'actifs | | - | (12) |
| Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles..... | | 23 | 332 |
| Amortissement des immobilisations corporelles..... | | 268 | 88 |
| Variation des provisions | 15 | (2 048) | (1 597) |
| Impôts différés | 6 | 6 | 47 |
| Trésorerie provenant des activités opérationnelles..... | | (2 009) | (8 947) |
| Dettes fournisseurs..... | | 607 | (822) |
| Autres créances et autres dettes | | (640) | (243) |
| Charges constatées d'avance | | (162) | (181) |
| Subventions publiques | 8 | (220) | (482) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | (415) | (1 728) |
| Charges et produits calculés liés aux paiements en actions | (a) | 186 | 561 |
| Effet de l'actualisation des créances et des dettes | | 76 | 1 |
| Autres opérations non monétaires..... | | 262 | 562 |
| Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles | | (2 162) | (10 113) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | | (43) | (3) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles..... | | (10) | (1) |
| Acquisition de participations dans des entreprises associées..... | | (2 412) | - |
| Besoin de trésorerie (investissement) | | (2 465) | (4) |
| Cession d'immobilisations corporelles | | - | 4 |
| Cession d'immobilisations incorporelles..... | | - | (11) |
| Ressources liées aux investissements..... | | - | (7) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement..... | | (2 465) | (11) |
| Produits d'émission d'actions..... | | - | - |
| Augmentation (diminution) d'autres dettes financières non courantes..... | | - | - |
| Flux de trésorerie net lié aux activités de financement..... | | - | - |
| Ecarts de conversion | | - | (4) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie | 11 | (4 627) | (10 128) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier | | 93 136 | 107 335 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin..... | | 88 509 | 97 207 |
| Variation de trésorerie..... | | 4 627 | (10 128) |
| (*) dont impôt (payé) / reçu | | (42) | (83) |
| (*) dont produit de cession équivalents de trésorerie | | 114 | 82 |

(A) Cf LIGNE « PAIEMENTS EN ACTION » DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

NicOx S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012

ETAT CONSOLIDE DE SITUATION FINANCIERE

| | Capital apporté | | Revenant aux actionnaires de la Société | | | | Total des capitaux propres |
|---|--------------------|---------------|---|----------------------|--------------------------------|---|----------------------------|
| | Actions ordinaires | | Primes d'émission | Paiements en actions | Réserves et résultat consolidé | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | |
| | Nombre | Montant | | | | | |
| (en milliers d'€ à l'exception des nombres d'actions) | | | | | | | |
| Au 1er janvier 2011..... | 72 546 341 | 14 509 | 390 518 | 14 106 | (318 661) | 16 | 100 488 |
| Total du résultat global de la période, nets d'impôts..... | - | - | - | - | (7 805) | 47 | (7 758) |
| Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres..... | 264 511 | 53 | (53) | (3 345) | - | - | (3 345) |
| Frais sur augmentation de capital..... | - | - | - | - | - | - | - |
| Paiement en actions..... | - | - | 3 345 | 562 | - | - | 3 907 |
| Au 30 juin 2011..... | 72 810 852 | 14 562 | 393 810 | 11 323 | (326 466) | 63 | 93 292 |
| Au 1er janvier 2012..... | 72 815 666 | 14 563 | 393 847 | 11 218 | (335 296) | (8) | 84 324 |
| Total du résultat global de la période, nets d'impôts..... | - | - | - | - | (353) | (21) | (374) |
| Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres..... | 75 995 | 15 | (15) | (589) | - | - | (589) |
| Frais sur augmentation de capital..... | - | - | - | - | - | - | - |
| Paiement en actions..... | - | - | 589 | 186 | - | - | 775 |
| Au 30 juin 2012..... | 72 891 661 | 14 578 | 394 421 | 10 815 | (335 649) | (29) | 84 136 |

NicOx

Société Anonyme

Les Taissounières – Bât. HB4

1681, route des Dolines

B.P. 313

06906 Sophia-Antipolis Cedex

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

ERNST & YOUNG Audit
400, promenade des Anglais
B.P. 33124
06203 Nice Cedex 3
S.A.S. à capital variable

Deloitte & Associés
Les Docks Atrium 10.4
10, place de la Joliette
B.P. 64529
13567 Marseille Cedex 02

NicOx

Société Anonyme

Les Taissounières – Bât. HB4
1681, route des Dolines
B.P. 313
06906 Sophia-Antipolis Cedex

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société NicOx, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Nice et Marseille, le 26 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Anis NASSIF

Deloitte & Associés

Hugues DESGRANGES

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

30 JUIN 2012

SOMMAIRE

TABLEAUX :

| | |
|--|---|
| <u>ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL</u> | 4 |
| <u>ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE</u> | 5 |
| <u>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE</u> | 6 |
| <u>TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</u> | 7 |

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES :

| | |
|---|----|
| 1. NATURE DE L'ACTIVITE | 8 |
| 2. PRINCIPES COMPTABLES..... | 8 |
| 2.1. PRINCIPES DE PREPARATION DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES | 8 |
| 3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS..... | 9 |
| 3.1. COUTS DE RESTRUCTURATION..... | 9 |
| 3.3. ACTIFS CORPORELS | 10 |
| 3.4. LITIGES SALARIES | 11 |
| 4. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT..... | 11 |
| 4.1. BAUSCH + LOMB..... | 11 |
| 5. PRODUITS ET CHARGES..... | 12 |
| 5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES..... | 12 |
| 5.2. AUTRES PRODUITS | 12 |
| 5.3. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT | 12 |
| 5.4. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX..... | 13 |
| 5.5. AUTRES CHARGES..... | 13 |
| 5.6. RESULTAT FINANCIER..... | 14 |
| 6. IMPOTS SUR LE RESULTAT..... | 14 |
| 7. RESULTAT PAR ACTION..... | 15 |
| 8. SUBVENTIONS PUBLIQUES A RECEVOIR (CREDIT D'IMPOT RECHERCHE)..... | 15 |
| 9. PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES | 15 |
| 10. AUTRES ACTIFS COURANTS..... | 16 |
| 11. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 16 |
| 12. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS..... | 17 |
| 13. CAPITAL EMIS ET RESERVES..... | 17 |
| 13.2. ACTIONS ORDINAIRES EMISES ET ENTIEREMENT LIBEREES | 17 |
| 13.3. OPTIONS POUVANT AVOIR UN EFFET POTENTIELLEMENT DILUTIF | 18 |
| 13.4. PRIMES D'EMISSION | 18 |
| 13.5. RESERVES ET RESULTAT CONSOLIDE | 19 |
| 13.6. ECARTS DE CONVERSION..... | 19 |
| 13.7. PAIEMENT EN ACTIONS..... | 19 |
| 14. PAIEMENTS EN ACTIONS..... | 19 |
| 14.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS | 19 |
| 14.2. BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (BSA) | 20 |
| 14.3. ACTIONS GRATUITES | 20 |
| 15. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS..... | 21 |
| 16. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS, LITIGES..... | 21 |
| 16.1. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES ET LES MANDATAIRES SOCIAUX | 21 |
| 16.2. LITIGES AVEC LES FOURNISSEURS | 22 |

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 16.3. LITIGES AVEC LES SALARIES | 22 |
| 17. ENGAGEMENTS HORS BILAN..... | 22 |
| 17.1. ENGAGEMENTS DONNES | 23 |
| 17.2. ENGAGEMENTS REÇUS | 24 |
| 18. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES | 24 |

NicOx S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
 ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

| | Notes | Période de 6 mois prenant fin au 30 juin | |
|--|-------|--|----------------|
| | | 2012 | 2011 |
| (en milliers d'€ à l'exception des données par action) | | | |
| Chiffre d'affaires | 5.1 | 7 552 | - |
| Frais de recherche et développement..... | 5.3 | (3 173) | (5 250) |
| Frais administratifs..... | 5.4 | (1 932) | (2 562) |
| Frais commerciaux..... | 5.4 | (2 956) | (976) |
| Autres produits..... | 5.2 | 627 | 532 |
| Autres charges..... | 5.5 | (570) | 102 |
| Perte opérationnelle..... | | (452) | (8 154) |
| Produits financiers | 5.6 | 321 | 471 |
| Charges financières..... | 5.6 | (85) | (39) |
| Quote part dans le résultat des entreprises associées | 9 | (95) | - |
| Perte avant impôts sur le résultat..... | | (311) | (7 722) |
| Charge d'impôt sur le résultat..... | 6 | (42) | (83) |
| Perte nette de la période..... | | (353) | (7 805) |
| Ecarts de conversion sur opérations étrangères..... | - | (21) | 47 |
| Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts | | (21) | 47 |
| Total du résultat global de la période, net d'impôts | | (374) | (7 758) |
| Revenant : | | | |
| - Aux actionnaires de la société | | (374) | (7 758) |
| - Participation ne donnant pas le contrôle..... | | - | - |
| Résultat de la période par action et dilué: résultat revenant aux actionnaires de la société..... | 7 | (0,00) | (0,11) |

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
ETAT CONSOLIDE DE SITUATION FINANCIERE

| | Notes | Au 30 juin 2012 | Au 31 décembre 2011 |
|---|----------------------------|-----------------|---------------------|
| (en milliers d'€) | | | |
| ACTIF | | | |
| Actif non courant | | | |
| Immobilisations corporelles..... | - | 611 | 843 |
| Immobilisations incorporelles..... | - | 99 | 117 |
| Actifs financiers..... | 12 | 2 73 | 263 |
| Participation dans des entreprises associées..... | 9 | 2 317 | - |
| Impôts différés..... | - | 56 | 65 |
| Total actif non courant..... | | 3 356 | 1 288 |
| Actif courant | | | |
| Subventions publiques à recevoir..... | 8 | 1 087 | 866 |
| Autres actifs courants..... | 10 | 795 | 367 |
| Charges constatées d'avance..... | - | 334 | 172 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie..... | 11 | 88 509 | 93 136 |
| Total actif courant..... | | 90 725 | 94 541 |
| TOTAL ACTIF | | 94 081 | 95 829 |
| PASSIF | | | |
| Capitaux propres et réserves revenant aux actionnaires de la société | | | |
| Capital apporté..... | 13 ; 13.1 ; 13.2 ; 13.3 | 14 578 | 14 563 |
| Autres réserves..... | 13.5 | 69 558 | 69 761 |
| Participations ne donnant pas le contrôle..... | - | - | - |
| Total des capitaux propres..... | | 84 136 | 84 324 |
| Passifs non courants | | | |
| Provisions pour autres passifs..... | 15 | 4 671 | 4 592 |
| Impôts différés..... | 6 | 1 | 3 |
| Location financement..... | - | 46 | 58 |
| Total des passifs non courants..... | | 4 718 | 4 653 |
| Passifs courants | | | |
| Provision pour autres passifs..... | 15 | 1 550 | 3 590 |
| Location financement..... | - | 24 | 24 |
| Dettes fournisseurs..... | - | 1 793 | 1 185 |
| Dettes fiscales et sociales..... | - | 1 782 | 1 890 |
| Autres passifs..... | - | 78 | 163 |
| Total des passifs courants..... | | 5 227 | 6 852 |
| TOTAL du PASSIF et des Capitaux propres | | 94 081 | 95 829 |

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012

ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

| | Notes | Période de 6 mois prenant fin au 30 juin | |
|---|-------|---|-----------------|
| | | 2012 | 2011 |
| (en milliers d'€) | | | |
| Perte nette ^(*) | | (353) | (7 805) |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | | 95 | - |
| Perte avant quote-part des entreprises associées | | (258) | |
| Plus ou moins value de cession d'actifs | | - | (12) |
| Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles | | 23 | 332 |
| Amortissement des immobilisations corporelles..... | | 268 | 88 |
| Variation des provisions | 15 | (2 048) | (1 597) |
| Impôts différés..... | 6 | 6 | 47 |
| Trésorerie provenant des activités opérationnelles..... | | (2 009) | (8 947) |
| Dettes fournisseurs..... | | 607 | (822) |
| Autres créances et autres dettes | | (640) | (243) |
| Charges constatées d'avance..... | | (162) | (181) |
| Subventions publiques..... | 8 | (220) | (482) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | (415) | (1 728) |
| Charges et produits calculés liés aux paiements en actions | (a) | 186 | 561 |
| Effet de l'actualisation des créances et des dettes | | 76 | 1 |
| Autres opérations non monétaires..... | | 262 | 562 |
| Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles..... | | (2 162) | (10 113) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | | (43) | (3) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | | (10) | (1) |
| Acquisition de participations dans des entreprises associées..... | | (2 412) | - |
| Besoin de trésorerie (investissement)..... | | (2 465) | (4) |
| Cession d'immobilisations corporelles | | - | 4 |
| Cession d'immobilisations incorporelles | | - | (11) |
| Ressources liées aux investissements | | - | (7) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement..... | | (2 465) | (11) |
| Produits d'émission d'actions..... | | - | - |
| Augmentation (diminution) d'autres dettes financières non courantes..... | | - | - |
| Flux de trésorerie net lié aux activités de financement..... | | - | - |
| Ecarts de conversion..... | | - | (4) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie | 11 | (4 627) | (10 128) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier..... | | 93 136 | 107 335 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin..... | | 88 509 | 97 207 |
| Variation de trésorerie..... | | 4 627 | (10 128) |
| | | (42) | (83) |
| | | 114 | 82 |

(*) dont impôt (payé) / reçu

(*) dont produit de cession équivalents de trésorerie

(a) Cf ligne « Paiements en action » de l'état consolidés des variations de capitaux propres

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012

ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

| | Revenant aux actionnaires de la Société | | | | | | Total des capitaux propres |
|---|---|--------|-------------------|----------------------|--------------------------------|---|----------------------------|
| | Capital apporté | | Primes d'émission | Palements en actions | Réserves et résultat consolidé | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | |
| Actions ordinaires | Montant | | | | | | |
| Nombre | | | | | | | |
| (en milliers d'€, à l'exception des nombres d'actions) | | | | | | | |
| Au 1er janvier 2011..... | 72 546 341 | 14 509 | 390 518 | 14 106 | (318 661) | 16 | 100 488 |
| Total du résultat global de la période, nets d'impôts..... | - | - | - | - | (7 805) | 47 | (7 758) |
| Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres..... | 264 511 | 53 | (53) | (3 345) | - | - | (3 345) |
| Frais sur augmentation de capital..... | - | - | - | - | - | - | - |
| Paie ment en actions..... | - | - | 3 345 | 562 | - | - | 3 907 |
| Au 30 juin 2011..... | 72 810 852 | 14 562 | 393 810 | 11 323 | (326 466) | 63 | 93 292 |
| Au 1er janvier 2012..... | 72 815 666 | 14 563 | 393 847 | 11 218 | (335 296) | (8) | 84 324 |
| Total du résultat global de la période, nets d'impôts..... | - | - | - | - | (353) | (21) | (374) |
| Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres..... | 75 995 | 15 | (15) | (589) | - | - | (589) |
| Frais sur augmentation de capital..... | - | - | - | - | - | - | - |
| Paie ment en actions..... | - | - | 589 | 186 | - | - | 775 |
| Au 30 juin 2012..... | 72 891 661 | 14 578 | 394 421 | 10 815 | (335 649) | (29) | 84 136 |

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

I. NATURE DE L'ACTIVITE

NicOx S.A. (« la Société »), Société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. NicOx S.A. a été créée en février 1996, ses actions sont admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris depuis le 3 novembre 1999. La Société a son siège social en France au 1681, route des Dolines 06906 Sophia Antipolis.

Le groupe NicOx (« le Groupe ») est un groupe pharmaceutique centré sur la recherche, le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux, de compléments alimentaires et de produits pharmaceutiques ou parapharmaceutiques. Le Groupe construit actuellement une société internationale spécialisée en ophtalmologie centrée sur le développement à un stade avancé et sur la commercialisation de produits. Le Groupe exploite également sa plateforme de R&D brevetée de libération d'oxyde nitrique dans le but de développer un portefeuille de Nouvelles Entités Moléculaires (NEMs). Ses produits sont développés en interne ou avec des partenaires, dont Merck (connu sous le nom de MSD en dehors des Etats-Unis et du Canada), Bausch + Lomb et Ferrer.

Le portefeuille de produits du Groupe inclut le BOL-303259-X (NCX 116), un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique développé pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. Le BOL-303259-X a été donné en licence à Bausch + Lomb en mars 2010. Bausch + Lomb a obtenu des résultats positifs dans une étude de phase 2b et prévoit d'initier un programme de phase 3 à l'échelle mondiale. Depuis juillet 2012, le portefeuille de produits ophtalmiques inclut également des tests diagnostiques innovants pris en licence auprès de la société américaine Rapid Pathogen Screening, Inc (RPS[®]). Le premier d'entre eux est AdenoPlus[™], un test diagnostique rapide réalisé en cabinet permettant la détection de la conjonctivite à adénovirus déjà autorisé à la vente aux Etats-Unis et en Europe.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2012, le 26 juillet 2012.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Principes de préparation des comptes semestriels consolidés résumés

Les comptes semestriels consolidés résumés couvrent les périodes de 6 mois arrêtées au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation, NicOx estimant actuellement disposer d'une trésorerie suffisante pour maintenir ses activités et assurer ainsi une continuité d'exploitation pendant les douze prochains mois.

Les comptes semestriels consolidés résumés de NicOx S.A. et de toutes ses filiales (« le Groupe ») ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et des actifs financiers disponibles à la vente. Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€ 000) sauf indication contraire.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la Note 3.

Les comptes semestriels consolidés résumés de NicOx S.A. et de toutes ses filiales ("Le Groupe") sont établis conformément au référentiel IFRS de l'IASB tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 juin 2012. Ce référentiel est disponible sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2012 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 « information financière intermédiaire » et les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 et figurant dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro D.12-0115

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

Les normes, amendements et interprétations suivantes ont été publiées par l'IASB mais n'ont pas été endossés par l'Union Européenne. Leur impact sur les Etats financiers du Groupe est en cours d'évaluation.

- Amendements à IFRS, Informations à fournir- transferts d'actifs financiers.
- IAS12: Deferred Tax – Recovery of Underlying Assets
- IFRS1: Severe Hyperinflation and Removal of Fixed Dates for First-Time Adopters
- IFRS10: Consolidated financial statements
- IFRS11: Joint arrangements
- IFRS12: Disclosure of interests in other entities
- IFRS13: Fair value Measurement
- IAS27: Separate Financial Statements
- IAS28: Investments in Associates and Joint Ventures
- IAS32: Offsetting Financial Assets and Financial Liabilities
- IFRS9 and IFRS 7: Mandatory Effective Date and transition Disclosures
- IFRS7: Disclosures: Offsetting Financial Assets and Financial liabilities
- IFRS1: Government loans
- Improvement to IFRSs

Les normes, amendements et interprétations suivantes ont été endossés par l'Union Européenne, ne sont pas d'application obligatoire au 30 Juin 2012 et n'ont pas été adoptée par anticipation :

- IAS1: Presentation of items of Other Comprehensive Income
- IAS19: Employee Benefits

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourraient résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

3.1. Coûts de restructuration

3.1.1. Coûts de restructuration liés au personnel

En 2010 suite à la décision de la FDA de ne pas approuver la commercialisation aux Etats-Unis de son candidat médicament naproxcinod et en 2011, à l'issu du retrait du dossier d'enregistrement du naproxcinod en Europe, la Direction a décidé de procéder à des restructurations du Groupe. Au 31 décembre 2011 NicOx comptabilisait dans ses comptes une provision d'un montant de 3 222 000 € afin de couvrir les mesures sociales pour les salariés concernés par ces restructurations jusqu'à l'échéance des mesures d'accompagnement. L'estimation des provisions pour les deux plans résultait d'hypothèses retenues par le Groupe en fonction des informations à sa disposition au moment du calcul, dans une approche prudente. Ces hypothèses sont revues à chaque clôture en fonction des éléments nouveaux mis à la disposition du Groupe jusqu'à l'échéance des mesures d'accompagnement. Au 30 juin 2012, une reprise de provision devenue sans objet a été comptabilisée pour un montant de 239 000 € au titre des restructurations 2011 et 2010. Par ailleurs afin de couvrir l'engagement pris vis-à-vis des salariés au titres de la restructuration éventuelle des activités de recherche en Italie, le Groupe a comptabilisé une provision pour restructuration de € 860 000 au 30 juin 2012.

3.1.2 Coût de fermeture des bureaux américains

Suite à l'arrêt des activités de NicOx Inc. en 2010, le Groupe (qui restait engagé sur deux baux pour ses anciens locaux à échéances en 2013 et 2017) a recherché activement un repreneur pour sous-louer ses anciens bureaux aux Etats-Unis. Au 31 décembre 2011, le Groupe a provisionné intégralement le bail à échéance de 2013 considérant

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

qu'une sous location serait difficile compte tenu de la proximité de l'échéance de ce bail. Le Groupe a également retenu des hypothèses de sous location du bail à échéance 2017 au vu des discussions en cours avec de possibles repreneurs. Il en a résulté au 31 décembre 2011 une provision d'un montant de € 653 000 (soit \$ 845 000 au cours de clôture \$/€ au 31 décembre 2011 destinée à couvrir l'engagement de la Société envers le bailleur jusqu'à l'échéance du bail déduction faite des revenus probables de sous location résultant des hypothèses retenues. Un contrat de sous-location des bureaux du 20 Independence (bail à échéance 2017) pour la durée restant à courir du bail et à effet du 1er avril 2012 a été signé au cours du premier trimestre 2012, étant précisé que le sous loyer n'est dû qu'à compter du 1er octobre 2012. Les hypothèses retenues dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011 pour le calcul des provisions de loyers à payer étaient conformes aux termes du contrat de sous location signé en 2012 (Cf. note 17.2 engagements reçus et note 17.1 engagements donnés).

3.2. Actifs Incorporels

Le 23 Avril 2009, NicOx s'est porté acquéreur du portefeuille de brevets non-licenciés de Nitromed couvrant des composés donneurs d'oxyde nitrique pour un montant de € 2 000 000, à compléter dans le futur par un autre versement de € 4 000 000 en fonction de la réalisation par NicOx de certains critères déconnectés de l'utilisation du portefeuille de brevets acheté à la Société Nitromed. Le Groupe ayant jugé probable la réalisation par NicOx d'au moins un des critères prévus au contrat comme élément déclencheur du versement supplémentaire de € 4 000 000, le Groupe a provisionné le montant additionnel à verser à la Société Nitromed sur la ligne « Provisions pour autres passifs non courants » dans ses comptes en 2009. Toutefois une forte incertitude demeure sur l'échéance de réalisation d'un de ces critères.

Ces actifs ont été achetés avec un objectif essentiellement défensif afin de conférer à NicOx une position prééminente sur le plan mondial en termes de propriété intellectuelle sur la technologie de libération de l'oxyde. Jusqu'en 2010, le Groupe a consacré l'essentiel de ces ressources financières au candidat médicament naproxcinod. Les avantages économiques futurs du naproxcinod sont étroitement liés aux discussions en cours avec la FDA concernant des études complémentaires de développement cliniques à réaliser pour une utilisation du naproxcinod limitée à l'arthrose du genoux avec un dosage de deux prises par jour de 375 mg chacune, ainsi qu'à la conclusion d'un accord de licence avec un partenaire qui se chargerait de financer les études complémentaires de développement clinique requises par la FDA. Depuis 2010, NicOx poursuit sa transformation en une société internationale spécialisée en ophtalmologie, centrée sur le développement de candidats à un stade avancé et sur la commercialisation de produits thérapeutiques et diagnostiques ainsi que de dispositifs médicaux. Dans cette optique, NicOx concentre ses ressources sur l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence et l'établissement de son infrastructure commerciale aux Etats-Unis et dans les principaux marchés européens.

Compte tenu des incertitudes liées aux ressources financières mobilisables pour les actifs achetés à la Société Nitromed dans le futur, il est difficile d'estimer les avantages économiques futurs de ces actifs. Par conséquent, la direction les a dépréciés intégralement. Leur valeur fait l'objet d'un suivi et tout élément permettant de réévaluer leurs avantages économiques futurs sera pris en compte le cas échéant. Au 30 juin 2012, le Groupe ne dispose pas d'éléments justifiant la reprise de cette provision. En outre, si le Groupe ne devait pas verser à Nitromed la somme de € 4 000 000 supplémentaire prévue au contrat du fait de l'absence de la réalisation du critère pour le paiement de cette somme, le Groupe serait amené à annuler cette dette soit € 3 927 000 actualisés au 30 juin 2012.

3.3. Actifs Corporels

Au cours du mois de novembre 2011, la Société NicOx S.A. a mis fin au bail de location de ses locaux de Sophia Antipolis à échéance du 30 juin 2012 et a signé au cours du premier semestre 2012 un bail précaire qui a été résilié à échéance du 17 janvier 2013. La Société a révisé en conséquence la juste valeur des immobilisations impactées par cette décision ce qui l'a conduit à accélérer l'amortissement des agencements de ses locaux ainsi qu'une partie du mobilier. L'amortissement de ces actifs s'élève à € 294 000 au 30 juin 2012.

Compte tenu de la restructuration en cours de ses activités de Recherche, la filiale italienne, a procédé à une accélération de l'amortissement des équipements de son laboratoire sur l'exercice 2011 qui résulte d'une hypothèse de mises hors service de ces actifs au cours du deuxième semestre 2012. La durée d'utilité des équipements a donc été révisée en conséquence et s'est soldée par une dotation complémentaire de € 551 000 sur l'exercice 2011. L'hypothèse de mise hors service de ces actifs en Août 2012 est toujours retenue au 30 juin 2012.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

3.4. Litiges salariés

Au cours de l'année 2011, NicOx.SA a reçu quinze convocations devant le Conseil de prud'hommes à la demande d'anciens salariés. Ces demandes sont toutes liées au licenciement collectif pour motif économique conduit par la Société en 2010 et se chiffrent à 2 927 000 € pour l'ensemble des demandes. La Société estime que le motif économique de ce licenciement est avéré et qu'elle a respecté la réglementation applicable, de sorte qu'elle considère que ces demandes sont sans fondement. Par conséquent la Société n'a comptabilisé aucune provision au titre de ces demandes dans ses comptes au 30 juin 2012.

4. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué exclusivement de revenus générés par des accords de licence et de développement. Les travaux de recherche et développement engagés dans le cadre de ces accords de licences et développement sont à un stade relativement précoce d'avancement. Les principales caractéristiques des accords de recherche et développement avec les partenaires pharmaceutiques du Groupe ayant généré du chiffre d'affaires au cours des six premiers mois des années 2012 et 2011 sont décrites ci-après.

4.1. Bausch + Lomb

En mars 2010, NicOx S.A. et Bausch + Lomb, une société leader de santé oculaire, ont annoncé avoir conclu un accord de licence allouant à Bausch + Lomb les droits exclusifs mondiaux de développement et de commercialisation du NCX 116 (désormais appelé BOL-303259-X), un analogue de la prostaglandine F2 α donneur d'oxyde nitrique.

Selon les termes de l'accord, Bausch + Lomb a versé un paiement initial de licence de \$ 10 000 000 à NicOx (soit € 7 423 000) en mars 2010. Ce montant a été immédiatement reconnu en chiffre d'affaires, NicOx n'étant pas impliqué dans le développement futur du composé objet de cet accord de collaboration et n'ayant pas d'obligation majeure dans le cadre de ce contrat.

Le 13 mars 2012, NicOx a annoncé que le candidat-médicament de NicOx et Bausch + Lomb BOL-303259-X ciblant le glaucome avait atteint le critère d'évaluation principal de l'étude de phase 2b. Cette étude avait pour objectif l'identification de la dose la plus efficace de BOL-303259-X, administré le soir, pour la réduction de la pression intraoculaire. A ce titre Bausch + Lomb a versé un paiement d'étape de \$ 10 000 000 à NicOx qui a été immédiatement reconnu en chiffre d'affaires sur le mois de mars 2012 dans la mesure où NicOx n'est pas impliqué dans le développement futur du composé objet de l'accord de collaboration signé en 2010 avec Bausch + Lomb.

Bausch + Lomb va initier un programme de phase 3 à l'échelle mondiale pour le BOL-303259-X.

Des paiements potentiels pouvant atteindre, au cours de la collaboration, un total de USD 162,5 millions, conditionnés par le franchissement d'étapes liées au développement, au processus réglementaire, à la mise sur le marché et aux ventes futures pourront être dans le cadre de cet accord. NicOx pourrait également recevoir des redevances échelonnées à deux chiffres sur les ventes du BOL-303259-X. NicOx dispose d'une option de co-promotion des produits comprenant le BOL-303259-X aux Etats-Unis.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

5. PRODUITS ET CHARGES

5.1. Chiffre d'affaires

| | Période de 6 mois prenant fin au 30 juin | |
|--|--|----------|
| | 2012 | 2011 |
| | (en milliers d'€) | |
| Généré dans le cadre des accords avec les sociétés : | | |
| Bausch + Lomb | 7 552 | - |
| Total chiffre d'affaires..... | 7 552 | - |
| Dont part affectée aux redevances de licences..... | 7 552 | - |

5.2. Autres Produits

Les autres produits se décomposent comme suit :

| | Période de 6 mois prenant fin au 30 juin | |
|--|--|------------|
| | 2012 | 2011 |
| | (en milliers d'€) | |
| Crédit d'impôt recherche de la période..... | 221 | 532 |
| Gains de change latents sur actifs et passifs exprimés en devises..... | 406 | - |
| Total des Autres produits..... | 627 | 532 |

5.3. Frais de recherche et développement

Au 30 juin 2012, les frais de recherche et de développement correspondent principalement à des dépenses liées aux activités du centre de recherche et aux activités réglementaires en cours pour le naproxinod.

Au 30 juin 2011, les frais de recherche et développement étaient essentiellement liés aux activités accomplies dans le cadre de la demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour le naproxinod soumise en Europe.

| | Période de 6 mois prenant fin au 30 juin | |
|--|--|---------|
| | 2012 | 2011 |
| | (en milliers d'€) | |
| Dépenses engagées ⁽¹⁾ | (3 173) | (5 250) |

(1) Les frais de recherche et développement incluent les charges relatives aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées aux salariés de ces services. Ces charges se sont élevées à € 65 000 et à € 275 000 respectivement au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

5.4. Frais administratifs et commerciaux

Les frais administratifs se sont élevés à € 1 932 000 au 30 juin 2012, contre € 2 562 000 au 30 juin 2011. Ces frais correspondent principalement aux dépenses de personnel administratif, financier ainsi qu'aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux. Les frais administratifs incluent également les charges relatives aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées aux salariés de ces services pour un montant de € 71 000 et € 264 000 respectivement au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011.

Les frais commerciaux sont composés exclusivement de dépenses de communication et de « business development » (dont notamment les activités relatives à l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence). Les frais commerciaux s'élèvent au 30 juin 2012 à € 2 956 000 contre € 976 000 au 30 juin 2011. Au 30 juin 2012, les frais commerciaux incluent € 700 000 de charges relatives à la prise de participation dans la Société Altacor (Cf note 9. Participation dans des entreprises associées) ainsi que les charges relatives aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées aux salariés de ces services pour un montant de € 50 000 au 30 juin 2012 contre € 0 au 30 juin 2011.

5.5. Autres charges

Les autres charges concernent exclusivement les frais de restructuration supportés par le Groupe au titre des Plans de réduction d'effectifs mis en place en décembre 2011 et en décembre 2010 à Sophia-Antipolis et dans la filiale italienne de Bresso. Au cours du premier semestre 2012, le Groupe a comptabilisé une charge de € 570 000 dans le poste « Autres charges » contre un produit de € 102 000 au 30 juin 2011 résultant essentiellement de la révision des hypothèses pour la part des provisions restructurations comptabilisée en 2010 et 2011 non utilisée au cours du premier semestre 2012 ainsi que d'une provision pour couvrir l'engagement pris vis-à-vis des salariés au titres de la restructuration éventuelle des activités de recherche en Italie. (Cf. Note 3.1.1 estimations et jugements comptables déterminants – Coûts de restructuration liés aux dépenses de personnel).

Par ailleurs afin de couvrir l'engagement pris vis-à-vis des salariés au titres de la restructuration éventuelle des activités de recherche en Italie, le Groupe a comptabilisé une provision pour restructuration de € 860 000 au 30 juin 2012.

Au 30 juin 2012 les autres charges se décomposent comme suit :

| | Période de 6 mois prenant fin au 30 juin | |
|---|---|------------|
| | 2012 | 2011 |
| | (en milliers d'€) | |
| Frais de restructurations liés aux dépenses de personnel (1)..... | (621) | 287 |
| Autres frais de restructuration..... | 51 | (185) |
| Total des Autres charges..... | (570) | 102 |

(1) Cf. Note 3.1.1 estimations et jugements comptables déterminants – Coûts de restructuration liés aux dépenses de personnel

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

5.6. Résultat financier

Les revenus des placements de trésorerie réalisés par le Groupe constituent l'essentiel du résultat financier net des périodes de 6 mois prenant fin les 30 juin 2012 et 2011.

| | Période de 6 mois prenant fin au 30 juin | |
|---|--|------------|
| | 2012 | 2011 |
| | (en milliers d'€) | |
| Variations de juste valeur des équivalents de trésorerie | 200 | 354 |
| Produits de cessions équivalents de trésorerie réévalués à la juste valeur en résultat..... | 114 | 81 |
| Effet de l'actualisation des créances et des dettes..... | (75) | (1) |
| Intérêts financiers versés au titre des contrats de location-financement | (3) | (2) |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | (95) | - |
| Total résultat financier | 141 | 432 |

6. IMPOTS SUR LE RESULTAT

La charge d'impôt aux 30 juin 2012 et 2011 est principalement composée de :

| | Période de 6 mois prenant fin au 30 juin | |
|---|--|-------------|
| | 2012 | 2011 |
| | (en milliers d'€) | |
| Charge d'impôt exigible | (36) | (36) |
| Produit (charge) d'impôt différé | (6) | (47) |
| Total de la charge d'impôt consolidée..... | (42) | (83) |

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

7. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

| | Période de 6 mois prenant fin au 30 juin | |
|---|--|---------------|
| | 2012 | 2011 |
| | (en milliers d'€ à l'exception des données par action) | |
| Résultat net revenant aux actionnaires du Groupe..... | (353) | (7 805) |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | 72 891 661 | 72 769 874 |
| Résultat de base par action (en €) | (0.00) | (0.11) |

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté des effets des options pouvant avoir un effet potentiellement dilutif. Au 30 juin 2012 et 2011, les options de souscription d'actions, les bons de souscription d'actions et les actions gratuites n'ont pas d'effet dilutif.

8. SUBVENTIONS PUBLIQUES A RECEVOIR (CREDIT D'IMPOT RECHERCHE)

Les subventions publiques à recevoir s'analysent comme suit :

| Subventions publiques | Total |
|--|--------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2012..... | 866 |
| Dotations de la période..... | 221 |
| Remboursement / utilisations sur la période..... | - |
| Au 30 juin 2012..... | <u>1 087</u> |

9. PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les participations dans des entreprises associées s'analysent comme suit:

| | Au 30 juin 2012 | Au 31 décembre 2011 |
|---|-------------------|---------------------|
| | (en milliers d'€) | |
| Titres de participation dans des sociétés associées | 2 317 | - |
| Total | 2 317 | - |

Le 21 mars 2012, la Société a annoncé avoir effectué un investissement initial de £2 millions soit € 2 413 000 pour acquérir une participation de 11,8% dans le capital d'Altacor, une société pharmaceutique à capitaux privés spécialisée en ophtalmologie, fondée en 2007 et basée à Cambridge, au Royaume-Uni. L'accord confèrait à NicOx une option exclusive pour acquérir jusqu'au 31 mai 2012, le solde des actions Altacor non détenues par NicOx, pour un montant initial de £9 millions qui pouvait être versé, au choix de NicOx, sous la forme d'actions NicOx, de numéraire ou d'une combinaison d'actions et de numéraire. Le 1er Juin 2012, NicOx a annoncé que son Conseil d'administration considèrait qu'à ce stade, il n'était pas dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires d'acquérir les 88,2% du capital d'Altacor restants. NicOx conserve sa participation au capital d'Altacor à hauteur de 11,8%. Selon IAS 28, NicOx est

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

présumée détenir une influence notable sur la Société Altacor dans la mesure où la Société a désigné un de ses salariés comme membre du conseil d'administration d'Altacor. Par conséquent la société Altacor a été consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés de NicOx au 30 juin 2012. La société ne dispose pas de l'information nécessaire au 30 juin 2012, pour réaliser l'allocation du prix d'acquisition qui sera effectuée au plus tard le 31 décembre 2012. La quote-part de perte de la société Altacor dans les titres de participation des entreprises associées s'élève à € (95 000).

Principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence au 30 juin 2012 (en milliers d'€) :

Total actif : 2 935
Total capitaux propres et réserves : 2 475
Chiffres d'affaire : 542
Perte nette de la période : (1 445)

10. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants correspondent principalement aux crédits de TVA et aux avances versées aux fournisseurs.

| | Au 30 juin 2012 | Au 31 décembre 2011 |
|-------------------------|-------------------|---------------------|
| | (en milliers d'€) | |
| Créances fiscales | 750 | 349 |
| Autres créances | 45 | 18 |
| Total | 795 | 367 |

11. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont composés de disponibilités en banque et en caisse et de valeurs mobilières de placements principalement investis en bons de trésorerie d'état et fonds communs de placement monétaire valorisés à leur juste valeur, mobilisables à tout moment et qui ne sont pas soumis à des risques importants de changement de valeur. Sur les € 80 466 000 d'équivalents de trésorerie détenus au 30 juin 2012, € 11 567 000 répondent à une contrainte de notation minimale de l'émetteur allant de AAA à AA dans l'échelle de notation Standard & Poors ou Fitch ou de Aaa à AA dans celle de Moody's, € 68 899 000 sont notés au minimum BBB- dans les échelles de notation Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans celle de Moody's.

| | Au 30 juin 2012 | Au 31 décembre 2011 |
|--|-------------------|---------------------|
| | (en milliers d'€) | |
| Disponibilités en banque et en caisse | 8 043 | 936 |
| Valeurs mobilières de placement..... | 80 466 | 92 200 |
| Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 88 509 | 93 136 |

Il n'y a pas de divergence entre la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan et les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

12. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants s'analysent comme suit :

| | Au 30 juin 2011 | Au 31 décembre 2011 |
|---|-------------------|---------------------|
| | (en milliers d'€) | |
| Dépôts et cautionnements..... | 273 | 263 |
| Total des actifs financiers non courants | 273 | 263 |

13. CAPITAL EMIS ET RESERVES

Au 30 juin 2012, le capital social de NicOx S.A. est composé de 72 891 661 actions ordinaires de valeur nominale € 0,2, entièrement libérées.

13.1. Autorisé

| | Au 30 juin 2012 | Au 31 décembre 2011 |
|---|-----------------|---------------------|
| Actions ordinaires de € 0,2 chacune | 72 891 661 | 72 815 666 |

13.2. Actions ordinaires émises et entièrement libérées

| | En nombre d'actions | En milliers d'€ |
|--|---------------------|-----------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2011..... | 72 546 341 | 14 509 |
| Emissions d'actions par exercice d'instruments de capitaux propres au cours de la période..... | 264 511 | 53 |
| Au 30 juin 2011..... | 72 810 852 | 14 562 |
| Au 1 ^{er} janvier 2012..... | 72 815 666 | 14 563 |
| Emissions d'actions par exercice d'instruments de capitaux propres au cours de la période..... | 75 995 | 15 |
| Au 30 juin 2012 | 72 891 661 | 14 578 |

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS -- 30 JUIN 2012
 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

13.3. Options pouvant avoir un effet potentiellement dilutif

Options de souscription d'actions

Le Groupe a un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de ses salariés et mandataires sociaux (voir note 14.1).

Au cours du premier semestre 2012, aucune option de souscription d'actions n'a été exercée, 460 600 options de souscription d'actions ont été attribuées, 203 767 options ont été annulées suite au départ du Groupe de certains salariés ou ont expiré. Le nombre total des options de souscription d'actions en circulation attribuées par le Conseil d'administration à divers salariés et mandataires sociaux du Groupe s'élève à 546 500 options de souscription d'actions donnant droit de souscrire globalement 559 913 actions.

Bons de souscription d'actions

Le Conseil d'administration a émis, à plusieurs reprises, au bénéfice de certains administrateurs et consultants, des bons de souscription d'action autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires (voir note 14.2).

Au cours du premier semestre 2012, aucun bon de souscription d'actions n'a été attribué ni exercé et 140 000 bons de souscription d'actions ont été annulés. Au 30 juin 2012 le nombre total des bons de souscription d'actions en circulation s'élève à 280 000 au titre desquels 316 680 actions nouvelles ordinaires seraient susceptibles d'être émises.

Actions gratuites

Le Groupe a mis en place au cours du premier semestre 2007 un plan d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de certains salariés du Groupe (voir note 14.3).

Au cours du premier semestre 2012, aucune action gratuite n'a été d'attribuée, 18 429 actions gratuites ont été annulées suite au départ de certains salariés et 75 995 actions ont été livrées. Au 30 juin 2012, le nombre total d'actions gratuites en circulation s'élève à 78 595.

13.4. Primes d'émission

Ce poste enregistre les primes liées aux augmentations de capital et a évolué comme suit au cours de l'exercice:

| | <u>Primes d'émission</u> |
|--|------------------------------|
| | <u>(en milliers d'euros)</u> |
| Au 1 ^{er} janvier 2012..... | 393 847 |
| Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres | (15) |
| Paiements en actions | 589 |
| Au 30 juin 2012 | 394 420 |

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

13.5. Réserves et résultat consolidé

Ce poste inclut le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

| | Au 30 juin 2012 | Au 31 décembre 2011 |
|--|-----------------------|---------------------|
| | (en milliers d'euros) | |
| Résultats antérieurs non distribués..... | (335 296) | (318 661) |
| Résultat de l'exercice..... | (353) | (16 635) |
| Total réserves et résultat consolidé..... | (335 649) | (335 296) |

13.6. Ecart de conversion

La rubrique « écarts de conversion » est utilisée pour enregistrer les écarts de conversion provenant des écarts de change générés lors de la conversion des états financiers des filiales étrangères dans la monnaie fonctionnelle du Groupe. Les écarts de conversion s'élèvent à € (29 000) au 30 juin 2012 contre € 63 000 au 30 juin 2011.

13.7. Paiement en actions

Cette rubrique correspond aux rémunérations octroyées aux salariés et à certains non-salariés (consultants et membres du Conseil d'administration) sous la forme de transactions dont le paiement est indexé sur actions (options de souscription d'actions, bons de souscription d'actions et actions gratuites). Ces éléments sont décrits dans les notes 14.1., 14.2. et 14.3. Les paiements en actions s'élèvent à € 10 815 000 et € 11 323 000 respectivement au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011.

14. PAIEMENTS EN ACTIONS**14.1. Options de souscription ou d'achat d'actions**

Le Groupe a mis en place un plan d'intéressement des salariés et des mandataires sociaux au capital prévoyant l'attribution d'options de souscription d'actions incessibles. Les options de souscription d'actions sont consenties au profit des bénéficiaires, à des dates différentes, par le Conseil d'administration sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Groupe.

Le prix de souscription des options donnant droit à des actions est déterminé le jour où les options sont attribuées par le Conseil d'administration, étant précisé que ce prix ne peut être inférieur, tant pour la souscription d'actions nouvelles que pour l'achat d'actions existantes, au plus élevé des prix minimum déterminés par les dispositions légales en vigueur dans chaque pays, ceci pour tenir compte des différences pouvant exister entre les réglementations fiscales et sociales des pays auxquels ces bénéficiaires peuvent être rattachés.

Les options consenties peuvent, sans distinction entre les bénéficiaires et en l'absence d'une décision dérogatoire du Conseil d'administration, être levées par les bénéficiaires, soit partiellement, soit en totalité, après l'expiration d'un délai de trois années suivant la date de leur attribution si à cette date ils sont encore salariés ou mandataires sociaux du Groupe. En tout état de cause, les options devront être levées par les bénéficiaires dans un délai maximum de 6 années suivant la date de leur attribution. Le Conseil d'administration peut réduire ce délai pour les bénéficiaires résidents de pays dans lesquels une durée inférieure est prévue par la loi. Les actions du Groupe achetées ou souscrites par les bénéficiaires ne pourront pas être cédées avant l'expiration d'un délai de quatre années suivant la date d'attribution des options.

Le 17 juin 2009, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice des salariés et a autorisé le Conseil d'administration à octroyer des options donnant droit de souscrire un nombre maximum de 500 000 actions existantes ou nouvelles d'une valeur nominale de € 0,2. Les options attribuées

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

sous cette autorisation devront être exercées au plus tard 6 ans après la date de leur attribution effective par le Conseil d'administration. Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée et expirera le 16 Aout 2012.

Suite aux augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires intervenue le 16 février 2007 et le 23 décembre 2009 et conformément aux articles R.228-91 et R.225-140 du Code de commerce, il a été procédé à un ajustement du nombre des actions sous option par application d'un coefficient au nombre d'actions à émettre par exercice des options de 1,06109 en 2007 et 1,131 en 2009, étant précisé que le prix de souscription des options de souscription d'action est demeuré inchangé.

Au cours du premier semestre 2012, 460 600 options de souscription d'actions ont été attribuées à des salariés à un prix d'exercice de € 2.25. Toutefois, conformément à la recommandation du code AFEP-MEDEF en application de la loi du 3 juillet 2008, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est conditionnée à la réalisation de critères de performance. Ainsi l'acquisition des options de souscription d'actions attribuées en 2012 ne deviendra définitive qu'à l'issue de l'année 2013 si la Société a réalisé ses objectifs au minimum à hauteur de 70% en 2012 et 2013. Compte tenu des éléments d'information en sa possession au 30 juin 2012, la Direction a jugé probable la réalisation des objectifs de la Société à hauteur de 70% pour l'année 2012 et de ce fait a valorisé les attributions d'options de souscription d'actions attribuées au cours du premier semestre 2012.

L'impact de la valorisation des stock-options sur les capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève respectivement à € 5 445 000 et à € (105 000) au 30 juin 2012 contre € 5 375 000 et € (17 000) au 30 juin 2011.

14.2. Bons de souscription d'actions (BSA)

L'impact de la valorisation des bons de souscription d'actions sur la composante « Paiement en actions » des capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève à € 4 869 000 et €(0) au 30 juin 2012 et 2011.

14.3. Actions gratuites

L'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2009 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à attribuer aux salariés et mandataires sociaux Groupe, à titre gratuit, des actions existantes ou à émettre de la Société et a décidé de priver d'effet pour sa partie non utilisée l'autorisation ayant le même objet accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2007. Le conseil d'administration détermine l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et les critères d'attribution des actions, étant précisé que l'acquisition définitive des actions devra être soumise à des conditions de performance définies par le Conseil d'administration à la date d'attribution conformément à la recommandation du code AFEP-MEDEF en application de la loi du 3 juillet 2008. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a distingué deux catégories d'attributions en fonction du pays de résidence des bénéficiaires afin de tenir compte des différences de régimes social et fiscal applicables. S'agissant des attributions de catégorie A, la durée de la période d'acquisition a été fixée à deux ans à compter de la décision du Conseil suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans. Pour les attributions de catégorie B, la durée de la période d'acquisition a été fixée à quatre ans à compter de la décision du Conseil mais les actions ne seront ensuite soumises à aucune obligation de conservation. Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne peuvent excéder 1 000 000 actions existantes ou nouvelles d'une valeur nominale de € 0,2, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne peut excéder € 200 000. L'attribution des actions aux bénéficiaires ne devient définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée ne peut être inférieure à deux ans. De plus, les bénéficiaires doivent conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration. Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou de plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées. Cette autorisation a expirée le 17 Août 2011.

Le 28 janvier 2011, 339 800 nouvelles actions gratuites ont été attribuées à des salariés et à un mandataire social en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale le 17 juin 2009. Le conseil d'administration du 28 janvier 2011 a reconduit les critères de performance précédemment appliqués à l'attribution du 17 février 2010 à savoir la réalisation par la Société de ses objectifs à hauteur de 70%, l'année de l'attribution et l'année suivant l'attribution, soit les années 2011 et 2012 pour l'attribution du 28 janvier 2011. Le 21 décembre 2011 le Conseil d'Administration a acté que les objectifs 2011 de la Société n'avaient pas été atteints à la hauteur de 70%. De ce fait, les actions gratuites attribuées le 28 janvier 2011 ont été annulées.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

Aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice 2012 et 75 995 actions gratuites ont été livrées

L'impact de la valorisation des actions gratuites sur la composante « Paiement en actions » des capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève à € 501 000 et € (81 000) au 30 juin 2012 contre € 1 079 000 et € (544 000).

15. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

| | Avantages postérieurs à l'emploi | Provisions pour charge | Litiges | Provisions pour restructuration | Total |
|---|----------------------------------|------------------------|----------|---------------------------------|--------------|
| Au 01 Janvier 2012 ⁽¹⁾ | 193 | 4 113 | - | 3 875 | 8 181 |
| Dotations de l'exercice | 67 | - | - | 860 | 927 |
| Utilisations | - | - | - | (2 632) | (2 632) |
| Reprises de provisions devenues sans objet | - | - | - | (382) | (382) |
| Effets d'actualisation et de désactualisation | - | 73 | - | 54 | 127 |
| Au 30 juin 2012 ⁽¹⁾ | 260 | 4 186 | - | 1 775 | 6 221 |
| Courant au 1 ^{er} janvier 2012 | - | - | - | 3 590 | 3 590 |
| Non courant au 1 ^{er} janvier 2012 | 193 | 4 113 | - | 285 | 4 591 |
| Total | 193 | 4 113 | - | 3 875 | 8 181 |
| Courant au 30 juin 2012. | - | - | - | 1 550 | 1 550 |
| Non courant au 30 juin 2012. | 260 | 4 186 | - | 225 | 4 671 |
| Total | 260 | 4 186 | - | 1 775 | 6 221 |

(1) Au 30 juin 2012, les provisions pour autres passifs incluent un montant de € 3 926 000 actualisés à verser à la Société Nitromed en fonction de critères à remplir par NicOx dans le futur ; un montant de € 1 777 000 au titre des coûts de restructuration à verser au personnel (cf. note 3.1.1 estimations et jugements comptables déterminants – Coûts de restructuration liés au personnel) ; ainsi qu'un montant de € 453 000 provisionnés au titre du coût de la location des bureaux de la filiale américaine nette des produits de sous location jusqu'au terme des baux (Cf note 3.1.2 estimations et jugements comptables déterminants – Coûts de fermeture des bureaux américains). Bien qu'elle ait été classée en non courant la provision pour charge à payer à la Société Nitromed fait l'objet d'une incertitude quant à l'échéance de son dénouement (cf. note 3.2 estimations et jugements comptables déterminants – Actifs incorporels et 3.1 estimations et jugements comptables déterminants - Coûts de restructuration»).

Au cours de l'année 2011, une provision de € 260 000 a été comptabilisée en provision pour charge au titre d'un accord transactionnel conclu avec le Président Directeur Général de la Société prévoyant le paiement à l'Istituto Nazionale della Previdenza Sociale (organisme de retraite italien) des sommes nécessaires au rachat de droits à retraite pour une période maximale de 6 ans et 9 mois. Cet accord est intervenu dans le contexte où la Société n'a pas cotisé à des caisses de retraite au bénéfice du Président Directeur Général entre mars 1996 et décembre 2002.

16. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS, LITIGES

16.1. Passifs éventuels et engagements envers les salariés et les mandataires sociaux

Depuis juin 2005, le Groupe a mis en place de nouvelles dispositions prévoyant qu'en cas de cession de l'ensemble des actions de la société NicOx S.A. à un actionnaire ou d'un changement de contrôle du Groupe se traduisant par un actionnaire détenant plus de 50% du capital de la société NicOx S.A. et entraînant la rupture du contrat de travail de certains salariés, ceux-ci bénéficieront d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre douze et vingt quatre mois de salaire. Cette indemnité contractuelle est consentie à chaque bénéficiaire

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

pour une durée limitée à deux années à compter de la date à laquelle le changement de majorité ou de contrôle du Groupe interviendrait. Dans cette hypothèse et dans l'éventualité où tous les bénéficiaires actuels seraient concernés par une telle procédure de licenciement, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 2 153 000 sur la base des salaires des bénéficiaires perçus au cours des douze derniers mois.

En outre, en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative du Groupe chaque bénéficiaire, à l'exclusion du PDG, recevra une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre douze et dix huit mois de salaire. Dans cette hypothèse et dans l'éventualité où tous les bénéficiaires actuels seraient concernés par une telle procédure de licenciement, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 1 594 000 sur la base des salaires des bénéficiaires perçus au cours des douze derniers mois. Le salaire à prendre en considération pour le calcul des indemnités de rupture visées ci dessus est le douzième de la rémunération brute, toutes primes confondues, des douze derniers mois précédant la rupture du contrat. La rupture du contrat de travail pour faute grave ou lourde d'un bénéficiaire n'ouvre pas droit, pour ce dernier, au bénéfice des dispositions ci-dessus. En raison du caractère conditionnel de la réalisation de ces engagements, le Groupe n'a pas comptabilisé de provision à ce titre au 30 juin 2012.

Par ailleurs, en avril 2008, le Conseil d'administration a autorisé un engagement au bénéfice de son Président Directeur Général prévoyant qu'en cas de révocation, sauf révocation pour faute grave, il aurait droit à une indemnité dont le versement serait subordonné à la réalisation, au moment de sa révocation, de critères de performance préétablis arrêtés par le Conseil. Le montant de l'indemnité s'élèverait à une somme correspondant à deux années de rémunération, tant fixe que variable, calculée sur la base de la rémunération versée au cours du dernier exercice clos avant la date de la révocation. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire de mai 2008. Dans l'éventualité où ce mandataire social serait révoqué en 2012, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 594 000 sur la base de la rémunération qui lui a été versée au cours des douze derniers mois.

En Novembre 2011 le Conseil d'administration a décidé qu'en cas de procédure de licenciement individuel ou collectif pour motif économique engagée avant le 1er janvier 2013 au sein de la société NicOx SA, les salariés impactés bénéficieront de l'ensemble des mesures visées dans le cadre du présent Plan de Sauvegarde de l'Emploi, soit au titre d'un nouveau PSE (licenciement pour motif économique de 10 salariés et plus), soit au titre de mesures sociales d'accompagnement (licenciement individuel ou licenciement collectif de moins de 10 salariés) sauf en ce qui concerne le régime social et fiscal des indemnités dont l'évolution probable est indépendante de la Société.

16.2. Litiges avec les fournisseurs

Suite à la rupture des contrats de fourniture de quantités commerciales de naproxinod avec Dipharma, la société a adressé au cours de l'exercice 2009 à NicOx des courriers comportant des demandes financières que la Société estime sans fondement. Aucun autre courrier n'a été adressé à la Société depuis cette date.

16.3. Litiges avec les salariés

Au cours de l'année 2011, la Société NicOx.SA a reçu quinze convocations devant le Conseil de prud'hommes à la demande d'anciens salariés. Chacune des demandes a fait l'objet d'un examen à la clôture de l'exercice. La Société estime que ces demandes sont sans fondement et que les sommes auxquelles la Société pourrait éventuellement être condamnée à verser dans le cadre de ces litiges ne seraient pas significatives.

17. ENGAGEMENTS HORS BILAN

A la connaissance du Groupe, les engagements présentés décrits dans les paragraphes suivants, représentent l'intégralité des engagements hors bilan significatifs du Groupe signés sur la période.

17.1. Engagements donnés

17.1.1. Contrats de location simple

Le Groupe loue certains de ses équipements, ses bureaux et son centre de recherche au travers de différents contrats de location :

- NicOx S.A. a signé un bail triennal effectif au 1er juillet 2006 renouvelable deux fois jusqu'en 2015 d'un montant total de € 726 000. En novembre 2011, la société a informé le bailleur que le bail à échéance du 30 juin 2012 ne serait pas renouvelé. En Mars 2012, la société a signé un bail dérogatoire d'une durée de 23 mois pour ses locaux précédemment loués dans le cadre d'un bail triennal. Ce bail dérogatoire, effectif au 1er Juillet 2012, a été résilié par le bailleur le 17 juillet 2012 à effet du 17 janvier 2013. Le total de l'engagement sur la durée restant à courir du bail s'élève à € 109 000.
- La filiale italienne, NicOx Srl, a signé deux baux de 6 ans effectifs au 1er septembre 2006 d'un montant total de € 2 128 000. Au cours du 1^{er} trimestre 2012, la filiale italienne a informé le propriétaire que ces baux à échéance du 31 Août 2012 ne seraient pas renouvelés. Au 30 juin 2012, des discussions sont en cours avec le propriétaire pour signer un nouveau bail pour une surface plus petite.
- La filiale américaine, NicOx Inc., a signé en septembre 2007 un bail de 62 mois effectif au 1er janvier 2008 d'un montant total de \$ 803 000 (soit € 638 000 au taux de change du 30 Juin 2012). Un nouveau bail pour de nouveaux locaux avait été signé par NicOx Inc. en novembre 2009. Ce bail d'une durée de 84 mois effectif au 1er février 2010 représente un montant total de \$ 2 093 000 (soit € 1 662 000 au taux de change du 30 Juin 2012). Suite à la décision de fermer les bureaux de sa filiale américaine en septembre 2010, le Groupe a cherché un repreneur et a signé un bail de sous location au cours du premier semestre 2012 pour le bail de 84 mois (Cf. note 17.2 engagements reçus). A la fermeture de ses bureaux américains en Août 2010, NicOx avait provisionné dans ses comptes la totalité de l'engagement restant à courir sur le bail de 62 mois ainsi que le l'engagement relatif au bail de 84 mois net des produits de sous location potentiels. Ces hypothèses ont été révisées à chaque clôture en fonction des discussions avec les repreneurs éventuels. Au 30 juin 2012, les engagements relatifs aux baux américains, nets des produits de sous locations provisionnés sur la base des termes contractuels s'élèvent à \$ 568 000 actualisés (soit € 451 000 au taux de change du 30 juin 2012).

Les loyers et charges locatives au 30 juin 2012 et 2011 s'élèvent respectivement à € 527 000 et à € 990 000.

17.1.2 Contrats de conseil et d'assistance en matière de stratégie du Groupe

Le 13 Janvier 2012 la Société a signé un contrat effectif au 15 décembre 2011 avec trois consultants américains pour la fourniture de services en matière réglementaire à échéance du 30 décembre 2014. Ce contrat prévoit pour seule rémunération des honoraires de résultat liés à la réalisation d'objectifs concernant diverses démarches réglementaires auprès de la FDA concernant le naproxcinod. Le montant total susceptible d'être versé si tous les objectifs étaient réalisés s'élève à \$ 2 250 000. Le premier des objectifs ayant été atteint au cours du premier semestre 2012, la société a versé au 30 juin 2012 à ces consultants un paiement d'étape de \$ 400 000 soit € 320 000 au taux de change du 30 juin 2012. Le 20 juin 2012, la Société a amendé ce contrat. Selon les termes de l'amendement, l'échéance du contrat est désormais fixée à la date d'approbation du naproxcinod par la FDA ou au plus tard le 30 décembre 2014. la Société pourra mettre fin au contrat discrétionnairement à tout moment moyennant le paiement d'une somme de \$ 150 000, au lieu des \$ 600 000 initialement prévus au contrat. Par ailleurs, un nouveau paiement d'étape de \$ 300 000 pourrait être dû si certaines conditions définies sont remplies.

Le 16 février 2011, la Société a signé un contrat d'assistance et de conseil financier portant sur un projet de croissance externe déterminé, projet qui est aujourd'hui caduc. Dans le cadre de ce contrat, la Société s'était engagée à conclure avec ce prestataire un autre contrat d'assistance et de conseil financier pour toute autre opération de croissance externe significative qui interviendrait pendant la durée du contrat en vigueur ou dans un délai de 12 mois suivant son expiration, sous réserve que les conditions proposées dans le cadre de ce nouveau contrat soient conformes aux standards du marché. Le 5 avril 2012, la Société a signé un nouvel accord avec le prestataire à échéance du 31 décembre 2012 renouvelable automatiquement par tacite reconduction pour une période de 12 mois. Cet accord annule et remplace le précédent. En rémunération des services d'assistance et de conseil financier, l'accord prévoit un paiement fixe de 300 000 euros payable le 31 décembre 2012. Cette somme a été provisionnée dans les comptes au 30 juin 2012.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

L'accord prévoit également une commission de 3% de la valeur des sociétés cibles dans l'hypothèse d'une croissance externe si NicOx se porte acquéreur de l'intégralité des actions des cibles ou une commission de 3% des sommes payées pour acquérir une partie seulement des actions des sociétés cibles. Cette commission due à la conclusion de chaque transaction ne peut être inférieure à 300 000 € par transaction. Il est précisé que le paiement fixe de € 300 000 sera déduit de toute commission payé dans le cadre d'une croissance externe et que le montant maximum payé au prestataire dans le cadre de ce contrat s'élèvera à € 1 400 000. Cet accord peut être révoqué par les parties au plus tard 30 jours avant l'échéance de chaque période de douze mois.

17.1.3. Accords de licences

Le 21 Juin 2012, NicOx S.A. (NYSE Euronext Paris: COX) et Rapid Pathogen Screening, Inc (RPS®) ont annoncé la signature d'un accord de licence donnant à NicOx l'accès aux tests diagnostiques innovants de RPS®. Par cet accord, NicOx a obtenu les droits mondiaux de tests uniques réalisables en cabinet de consultation, dans le domaine oculaire. Le premier d'entre eux est AdenoPlus™ et est déjà autorisé à la vente aux Etats-Unis et en Europe. Ces tests utilisent la technologie brevetée de RPS® et permettent au praticien de diagnostiquer rapidement et précisément en cabinet de consultation des maladies et des troubles oculaires spécifiques. L'accord de licence mondial porte également sur deux autres tests diagnostiques actuellement en phase de développement, le premier pour la détection simultanée des conjonctivites à adénovirus et des conjonctivites allergiques, le second pour le diagnostic de l'herpès oculaire. NicOx dispose, de plus, d'une option mondiale exclusive pour négocier un accord pour un autre produit prometteur. Cette option est conditionnée à la réalisation par RPS® de certains engagements incluant des discussions externes en cours. Selon les termes de l'accord, NicOx versera à RPS® un total de \$4 millions pour la licence et l'option. Les termes financiers incluent également des redevances à un chiffre et de potentiels paiements additionnels pouvant aller jusqu'à \$2 millions. NicOx financera également la moitié des coûts de développement des deux produits en phase de développement selon le budget agréé entre les sociétés.

17.2 Engagements reçus

Au cours du premier trimestre 2012, NicOx a signé un contrat de sous location pour des bureaux américains situé dans le New Jersey fermés depuis Août 2010. Ce contrat prend effet en date du 1er Avril 2012 et se termine à l'échéance du bail soit le 29 Avril 2017. Le montant de l'engagement sur la durée du bail s'élève à USD 1 126 200. Les échéances annuelles minimales futures à recevoir au titre des produits de sous location sont de USD 175 628 à moins d'un an, de USD 736 746 de un à trois ans et de USD 213 825 de trois à cinq ans.

18. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le montant global des rémunérations comptabilisées pour les administrateurs (5 personnes au 30 juin 2012 et 7 personnes au 30 juin 2011) et les membres du comité de direction (7 personnes au 30 juin 2012 et 5 personnes au 30 juin 2011) hors charges sociales et indemnités de rupture de contrat se répartit comme suit :

| | Période de 6 mois prenant fin au 30 juin : | |
|--|--|----------------|
| | 2012 | 2011 |
| | (en milliers d'€) | |
| Avantages à court terme ⁽¹⁾ | (945) | (771) |
| Avantages postérieurs à l'emploi | (92) | (82) |
| Autres avantages à long terme..... | (14) | 5 |
| Paiements en action..... | (92) | (254) |
| Total..... | (1 143) | (1 102) |

Il est précisé que les dispositions relatives d'une part à la rupture du contrat de travail de certains salariés de NicOx, en cas de changement de contrôle du Groupe ou en cas de rupture de leur contrat de travail à l'initiative de NicOx et d'autre part à la révocation de son Président Directeur Général décrites au paragraphe 16.1 ci-dessus s'appliquent à 7 personnes du Comité de Direction (six salariés et un mandataire social). Les montants que le Groupe serait susceptible de verser aux six bénéficiaires salariés dans les deux cas prévus s'élèveraient, respectivement à € 1

NicOx S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2012
 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

620 404 et € 1 205 600 sur la base des salaires des bénéficiaires sur les douze derniers mois. Par ailleurs, dans le cas où le bénéficiaire mandataire social serait révoqué en 2012, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 594 000 sur la base de la rémunération qui lui a été versée sur les douze derniers mois.

Au 30 juin 2012, les paiements en actions attribués à des mandataires sociaux et aux membres du Comité de direction se répartissent comme suit :

| Nature des instruments de capitaux propres | Prix d'exercice en € | Nombre de valeurs mobilières | Nombre d'actions à émettre | Date d'expiration |
|--|----------------------|------------------------------|----------------------------|-------------------|
| Actions gratuites..... | - | 37 000 | 41 847 | - |
| Options de souscription d'actions... | 2,25 | 223 700 | 223 700 | 22/03/18 |
| Options de souscription d'actions... | 2,91 | 100 000 | 100 000 | 02/04/18 |
| Bons de souscription d'actions..... | 11,54 | 120 000 | 135 720 | 28/05/13 |
| Bons de souscription d'actions..... | 8,97 | 120 000 | 135 720 | 27/07/14 |